

AR Prefecture

046-214601767-20221206-20221287-DE
Reçu le 13/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 6 Décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 12

Absent 03

Date de la convocation :

30 Novembre 2022

Date d'affichage :

30 Novembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-12-87

Création d'un poste
d'adjoint technique aux
écoles

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 13/12/2022

Et publication ou notification

Du 15/12/2022



Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY

L'an deux mille vingt-deux le 6 Décembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convouqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau
Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas
Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine –

Absents : Martial Serrau a donné procuration à Vanessa
Bouyssou – Bruno Soulier a donné procuration à Jean Paul
Méjecaze – Laurie Verbiguïé a donné procuration à Cédric
Mas -

Secrétaire de séance : Dimitri Martinez

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que nous
avons reçu un courrier d'un agent titulaire aux écoles
sollicitant la baisse de 3 h 15 de ses heures
hebdomadaires à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
accepte la demande de l'agent pour la baisse de ses
heures hebdomadaires et charge Monsieur le Maire de
signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire
Jacques COLDEFY